

**Destinataires :**

**Les entreprises sociales pour  
l'habitat**

Paris, le 2 décembre 2015

**Objet : Enquête Loyers 2016**

*Réf. : Envoi par mail*

Madame, Monsieur le Directeur,

Afin de faire un point sur les évolutions de loyers votées pour l'année 2016, je vous demande de bien vouloir nous retourner avant le 8 janvier 2016 par mail à l'adresse [esh@esh.fr](mailto:esh@esh.fr) le fichier joint dûment renseigné.

Colette Chiaoui ([c.chiaoui@esh.fr](mailto:c.chiaoui@esh.fr), 01 40 75 79 55) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Si vous gérez plusieurs esh merci de nous renvoyer 1 fichier par esh.

Comptant sur votre participation et vous en remerciant par avance,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes meilleures salutations.

Jérôme Puell  
Directeur Général

## Enquête FLASH SUR LES AUGMENTATIONS DE LOYER EN 2016

Réponse à transmettre avant le 8 janvier 2016

à l'adresse suivante: [esh@esh.fr](mailto:esh@esh.fr)

Société :



Personne à contacter pour précisions sur les données saisies :

Nom :		Fonction :	
Tél. direct :		Courriel :	

### A - Situation du mois de décembre 2015

- 1 Masse mensuelle des loyers principaux facturés en décembre 2015 en euros  €  
(loyers des logements ordinaires conventionnés hors charges locatives, hors loyers annexes, hors SLS)
- 2 Nombre de logements correspondants

### B - Niveau d'augmentation des loyers décidée par vos instances décisionnaires hors relocations et éventuelles hausses pour travaux

(reporter le résultat de l'éventuelle deuxième délibération ou à défaut de la première)

- 1 Rappel : Hausse moyenne\* sur le parc effectuée au 1er juillet 2015  %
- 2 Hausse moyenne\* sur le parc décidée au 1er janvier 2016  %
- 3 Hausse moyenne\* sur le parc décidée au 1er juillet 2016  %

Saisir 0 si pas d'augmentation  
juillet 2016, laisser vide si non connu

\* évolution moyenne sur l'ensemble des logements du parc tenant compte des augmentations effectivement appliquées compte tenu de l'impact des plafonds ou des choix de non revalorisation à hauteur du maxi voté, le cas échéant.

### C - Dérogations au plafond de 0.02% imposé par la loi

- 1 Appliquerez-vous des hausses supérieures au maximum imposé dans le cadre d'une procédure CGLLS
- 2 Appliquerez-vous des hausses supérieures au maximum imposé dans le cadre d'opérations de réhabilitation

Saisir 1 pour Oui  
0 pour Non

### D - En cas de modulation par logement de la hausse (hors travaux), quelle est la fourchette prévue

- 1 Variation minimale  % (cumul 1er janvier et 1er juillet 2016)
- 2 Hausse maximale  % (cumul 1er janvier et 1er juillet 2016)

### E - Commentaires